

<https://ricochets.cc/Le-pétainisme-a-nouveau-au-pouvoir-Vers-la-dechéance-de-nationalite-pour-crime-d-opinion-8236.html>



# Le pétainisme à nouveau au pouvoir ? Vers la déchéance de nationalité pour crime d'opinion ?

Décrets:  
Art. 1<sup>er</sup>. — Est déchu de la nationalité française, à dater du 2 août 1940:  
M. de Gaulle (Charles-André-Joseph-Marie), né le 22 novembre 1890 à Lille (Nord).  
Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat à la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel*.  
Fait à Vichy, le 8 décembre 1940.  
PH. PÉTAIN.

- Les Articles -

Publication date: dimanche 2 mars 2025

---

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

---

En France, les néo-fascistes et leurs nombreux complices dans les médias et dans le bloc d'extrême centre sont prêts à toutes les saloperies.

Nouvel exemple avec leur campagne pour une mesure typique du pétainisme : la déchéance de nationalité, étendue ici au délit d'opinion, visant la députée Rima Hassan.

- ▶ [En Drôme, le maire de Valence Nicolas Daragon marche également dans les traces brunâtres de l'extrême droite, en soutenant le maire de Béziers Robert Ménard](#), concernant un refus de mariage (en lien avec un projet de loi contraire à la convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, et contraire à la Déclaration universelle des droits de l'Homme, qui [consacrent la liberté de mariage comme un droit fondamental](#)).

Plus bas, quelques considérations historiques salutaires sur la nationalité, la gaule, le soi-disant « français de souche », etc.



Le pétainisme à nouveau au pouvoir ? Vers la déchéance de nationalité pour crime d'opinion ?

## Déchéance de nationalité pour avoir soutenu la Palestine ? Le pétainisme est au pouvoir

Une nouvelle étape sur le point d'être franchie

Tout commence sur le plateau du média Sud Radio le 27 février, où intervient la juriste et eurodéputée Rima Hassan. Cuisinée à propos de la Palestine, comme si elle était en garde à vue comme à chaque fois, l'élue répond calmement : « Moi, je parle la langue du droit international, le Hamas a une action légitime du point de vue international », explique-t-elle. Une position que personne ne rappelle jamais dans les médias, mais qui est un fait juridique.

Le journaliste l'interroge : Le Hamas est-il « un mouvement de résistance ? » « Non », répond Rima Hassan, « parce que la 'résistance' ça peut être sujet à interprétation. [...] La question du droit international, c'est une boussole, tout le

## **Le pétainisme à nouveau au pouvoir ? Vers la déchéance de nationalité pour crime d'opinion ?**

monde doit se tenir à cette boussole : la légitimité de la lutte armée dans un contexte de colonisation, elle est extrêmement claire ». Elle poursuit : « Ce n'est pas parce que les résolutions des Nations Unies sont extrêmement claires sur le droit des peuples colonisés à avoir recours à la lutte armée que les procédés de la lutte armée justifient tout. Vous n'avez pas le droit de prendre en otage des civils, vous n'avez pas le droit de commettre un certain nombre des exactions telles qu'elles ont été commises ».

**Voilà, une position de juriste, conforme au droit international, qui rappelle que le peuple palestinien victime de colonisation illégale et de massacres depuis des décennies a le droit de se défendre, mais que cela ne justifie en rien de s'en prendre à une population civile. C'est sur cette base que devrait avoir lieu le débat public en France sur la Palestine. Pourtant, cette simple prise de parole est criminalisée comme jamais.**

L'extrême droite a lancé la charge, immédiatement rejointe par des membres du gouvernement

**L'extrême droite a lancé la charge, immédiatement rejointe par des membres du gouvernement. Marion Maréchal Le Pen a publié une pétition demandant la « déchéance de nationalité » de l'eurodéputée. Bruno Retailleau a annoncé saisir le procureur de la République pour « apologie du terrorisme ». Tous les pires qualificatifs se sont étalés dans la presse contre Rima Hassan.**

Et plus grave encore, vendredi 28 février, Jean-Noël Buffet, ministre d'État auprès du ministre de l'Intérieur, a expliqué au micro d'une radio de Bolloré qu'il envisageait la déchéance de nationalité pour Rima Hassan : « **La nationalité française ne peut pas être conservée par quelqu'un qui au quotidien conteste la réalité des faits** ».

Cette mesure, réclamée par l'extrême droite et relayée par un Ministre de Macron, est absolument gravissime. Elle constituerait un basculement du droit si elle était appliquée. En effet, c'est une mesure pétainiste. Littéralement.

Historiquement en France, au siècle dernier, dans un contexte de guerre, on pouvait supprimer la nationalité française à des personnes oeuvrant pour le compte de pays hostiles. **Mais c'est le régime de Vichy qui a utilisé la déchéance de nationalité de façon massive dans le cadre de ses politiques antisémites.** En juin 1940, Pétain étend la procédure de déchéance et organise le retrait de la nationalité de 15.154 français et françaises, dont 7.000 Juif-ves environ. En les rendant « apatrides », il facilite leur déportation et leur extermination par les nazis. En Algérie, qui est alors française, 110.000 Juif-ves perdent collectivement la citoyenneté française, en octobre 1940.

**Sous le régime de Vichy, des centaines d'autres français-es perdent leur nationalité pour des faits de résistance, et parmi eux... un certain De Gaulle.**

Cette mesure est donc symboliquement très chargée et controversée. En 2010, Sarkozy envisage la déchéance de nationalité pour « toute personne d'origine étrangère qui aurait volontairement porté atteinte à la vie d'un policier, d'un gendarme ou de toute personne dépositaire de l'autorité publique », sans y parvenir. À l'époque, le parallèle avec le pétainisme est largement souligné dans la presse.

Le Parti Socialiste lance une nouvelle offensive après les attentats du 13 novembre 2015, dans un contexte d'État d'urgence. François Hollande dit vouloir étendre la déchéance de la nationalité française aux binationaux nés français, dans les cas d'affaires terroristes. Le Conseil d'État pointe un risque d'inconstitutionnalité, et l'idée est abandonnée. Cette proposition provoque une énorme controverse au sein même du PS, qui accuse Hollande de s'aligner sur l'extrême droite.

En 2023 enfin, lors des débats sur la « Loi immigration » de Darmanin, des sénateurs Les Républicains présentent

## **Le pétainisme à nouveau au pouvoir ? Vers la déchéance de nationalité pour crime d'opinion ?**

un amendement pour déchoir la nationalité d'un binational ayant commis « un acte qualifié d'homicide ou de tentative d'homicide » sur « toute autre personne dépositaire de l'autorité publique ». La tentative n'est pas validée. **Peu à peu, un glissement s'opère : un français pourrait perdre sa citoyenneté pour des faits de droit commun.**

Au sein même du gouvernement, on veut désormais créer un « crime d'opinion » qui irait jusqu'à la perte de nationalité française, et donc l'expulsion

En 2025, proposer une mesure aussi grave contre une eurodéputée parce qu'elle soutient la Palestine est donc un vrai tournant. Même si la mesure serait, en l'état, inapplicable, c'est un saut symbolique dans la criminalisation du soutien à la Palestine. Et cela vient prolonger l'infraction « d'apologie du terrorisme » qui a été utilisée ces derniers mois pour arrêter des opposant-es et pro-palestinien-nes avec un arsenal juridique extrême. Au sein même du gouvernement, on veut désormais créer un « crime d'opinion » qui irait jusqu'à la perte de nationalité française, et donc l'expulsion.

**Cette position est d'autant plus choquante que des propos génocidaires pro-israéliens sont tenus quotidiennement dans les médias sans jamais être inquiétés.** Prenons la chroniqueuse qui passe constamment sur RMC et BFM, Barbara Lefebvre. Lundi 24 février, elle déclarait que « les civils à Gaza [sont] aussi responsables [des prises d'otages] que les membres du Hamas et du djihad islamique. Cela devra être payé au prix fort. On ne peut que soutenir le plan Trump et décider une bonne fois pour toutes que la bande de Gaza doit devenir une zone vierge ». Un désir d'extermination, donc.

Ces propos ayant provoqué l'indignation sur les réseaux sociaux, la direction du média qui l'emploie l'a « rappelée à l'ordre ». C'est-à-dire aucune sanction. Cette dame, qui est en réalité militante en faveur de François Fillon, obsessionnelle sur l'Islam, est rémunérée pour hurler sur les chaînes du groupe BFM depuis de trop longues années. Pendant les législatives, elle s'exclamait que « LFI est l'ennemi mortel de la démocratie » et que ce mouvement est « la plus grande force de trouble à l'ordre public de ce pays ! »

Autre exemple : la Franco-Israélienne Nili Naouri. Lobbyiste pro-Netanyahou en France, organisatrice d'un gala génocidaire, elle vient de lâcher : « Nous devons réclamer l'enfer à Gaza. Nous devons arrêter les camions humanitaires, nous devons arrêter l'alimentation en eau, en électricité, jusqu'à ce que le Hamas mette le genou à terre. [...] Le peuple juif doit apprendre à être fier, noble et cruel ».

Nili Kupfer-Naouri a personnellement bloqué des convois humanitaires à l'entrée de Gaza lors de manifestations de colons fascistes l'année dernière, et elle tient régulièrement des propos allant clairement à l'encontre du droit national et international. Fervente soutien de Trump, elle plaide depuis des années pour la destruction totale de Gaza qui devrait, selon elle, être « rasée très rapidement ». Elle avait dit sur Cnews dès octobre 2023 : « Il n'y a pas de population civile innocente à Gaza ».

**Dans la France de 2025, un rappel élémentaire du droit international par une eurodéputée expose à une déchéance de nationalité, mais appeler à l'élimination d'un peuple colonisé dans des médias de masse est récompensé. Pétain est au pouvoir.**

► source, avec des liens complémentaires :

<https://contre-attaque.net/2025/03/01/decheance-de-nationalite-pour-avoir-soutenu-la-palestine-le-petaïnisme-est-au-pouvoir/>

► Voir aussi : [Menace de « déchéance de nationalité » contre Rima Hassan : un saut dans l'offensive, faisons front !](#)

► En complément, sur les histoires de nationalités et d'origines :

# **SIX RAISONS POUR LESQUELLES LE « GAULOIS »/« FRANÇAIS DE SOUCHE » EST UN MYTHE**

## **1 à Un territoire peuplé de métèques depuis toujours**

L'idée d'un peuple français originel, pur et immaculé, tient du conte pour enfants. Les premiers hominidés qui foulèrent l'hexagone il y a 500 000 ans appartenaient au genre *Homo heidelbergensis*. Puis vinrent les Néandertaliens il y a 300 000 ans. Et enfin *Homo sapiens* il y a 40 000 ans. Par la suite se mélangèrent plus ou moins violemment des vagues de Celtes, de Ligures, de Romains, de Francs, de Wisigoths, de Sarrasins, de Vikings et bien d'autres.

Les études génétiques en témoignent, qui révèlent une diversité propre aux terres de brassage, un mélange d'origines issues de plusieurs vagues de populations : sociétés de chasse-cueillette, peuples agricoles du néolithique et populations pastorales. Ceux qui hurlent à l'invasion aujourd'hui feraient bien de regarder leur propre arbre généalogique (tout en gardant à l'esprit qu'étant donné qu'entre 2% et 10% des enfants ne sont pas de leur père, plus vous remontez dans votre arbre généalogique, plus il a de chances d'être faux ; en prenant un taux moyen de 5%, au bout de 10 générations en arrière, on arrive à 40 % de chances pour qu'au moins un ancêtre masculin d'une lignée soit erroné).

## **2 à La « Gaule », une invention romaine**

Ceux qu'on appelle aujourd'hui « les Gaulois » ne se considéraient pas comme « Gaulois », pas non plus comme un peuple uni, et encore moins comme les ancêtres d'une nation future. Le terme même de « Gaulois » est un bricolage forgé par les Romains afin désigner une mosaïque de tribus souvent rivales qui n'avaient ni langue commune, ni gouvernement central, ni même un sentiment d'appartenance collective. Un e Arverne, un e Éduen ne ou un e Vénète se définissait avant tout par sa cité, son clan et ses alliances changeantes, bien plus que par une quelconque identité « gauloise ».

La Gaule est une invention romaine, un assemblage forcé de territoires conquis et remodelés par l'Empire. Ce sont les dirigeants romains qui, par commodité administrative, ont regroupé sous le nom de Gallia une multitude de peuples disparates qui n'avaient jamais formé d'ensemble cohérent. La « gallo-romanisation » fut moins un échange culturel qu'une mise au pas : imposition du latin, des dieux impériaux, du droit romain et d'une bureaucratie centralisée, le tout solidement encadré par les légions. La Gaule est une création coloniale, façonnée au profit de Rome, pas une création issue des volontés consensuelles ou démocratiques de populations libres.

## **3 à Les Francs, une aristocratie d'occupants**

Ceux qui fondèrent la France, les Francs, n'étaient qu'une poignée de conquérants germaniques imposant leur pouvoir sur une population déjà métissée de Romains et de Celtes. Le mot « France » lui-même vient de ces envahisseurs, alors que l'écrasante majorité de la population, elle, n'avait rien de franc.

## **4 à Une identité nationale fabriquée par le meurtre et par l'école**

Jusqu'au XIXe siècle, la plupart des habitants de l'Hexagone ne s'identifiaient pas comme « français es » et ne parlaient même pas français, mais breton, basque, corse, occitan ou flamand. Ce n'est que sous la Troisième République, avec l'école obligatoire et le service militaire, que l'État - les autocrates parisiens et leurs institutions -

## Le pétainisme à nouveau au pouvoir ? Vers la déchéance de nationalité pour crime d'opinion ?

s'est employé à fabriquer des Français es, en éradiquant les particularismes régionaux, les cultures et les identités locales, considérées comme des nuisances.

De la conquête sanglante de la Provence par les rois francs à l'annexion brutale de la Bretagne, en passant par la répression des révoltes occitanes, la construction de la France - comme la construction de n'importe quel État - s'est faite contre les populations.

### 5 à Clovis, Charlemagne et le roman national : de l'art de manipuler les sots

L'histoire de France est une mythologie. Clovis, Charles Martel, Charlemagne, etc. Derrière ces figures tutélaires et les mythes qui les auréolent, il y a des psychopathes avides de pouvoir et des tas de cadavres. L'histoire de France, comme l'histoire de la création de la plupart des États, est une boucherie. Des guerres, des invasions, des trahisons et des massacres. La Saint-Barthélemy, les dragonnades, la Terreur, la Commune : chaque génération a vu une partie de la population se faire tailler en pièces par l'autre.

### 6 à Le « Français de souche », une invention idéologique tardive

Ce n'est qu'à la fin du XIXe siècle, au moment où la France était en train de se recomposer après la défaite de 1870, que l'on a commencé à parler de « nos ancêtres les Gaulois ». L'État républicain, en quête d'unité nationale après la perte de l'Alsace-Lorraine et soucieux d'imposer un récit historique homogène, a sciemment forgé ce mythe dans les manuels scolaires, effaçant au passage les racines plurielles du pays pour en faire une « nation une et indivisible », conforme à son projet centralisateur et assimilationniste (colonisateur).

**Le « Français de souche » n'a jamais été qu'un produit de l'imagination des élites qui, pour mieux asseoir leur pouvoir, ont inventé une unité factice et un peuple uniforme. La vérité est moins glorieuse : la France s'est construite à travers un immense effort de colonisation du territoire métropolitain, d'une lutte méthodique visant à éradiquer tout ce qui échappait ou contrevenait aux exigences de l'État central - c'est-à-dire des institutions parisiennes. Ceux qui revendiquent fièrement une identité de « Gaulois » ou de « Français de souche » prennent donc la défense d'une identité artificielle qui fut imposée à leurs ancêtres par la violence, la coercition, la propagande (sauf s'ils descendent directement des seigneurs, ducs, rois, empereurs, monarques et nobles qui tiraient profit de l'asservissement des autres).**

\*

Comme l'a souligné l'historien Eugen Weber, la France métropolitaine « peut elle-même être considérée comme un empire colonial façonné au fil des siècles : une diversité de territoires souvent dotés de fortes identités locales ou régionales, et parfois de traditions spécifiquement anti-françaises, qui furent conquis, annexés et intégrés dans un ensemble politique et administratif. Une liste partielle permet de s'en souvenir : au treizième siècle, le Languedoc et une partie du Centre ; au quinzisième, l'Aquitaine et la Provence ; au seizième, la Bretagne ; au dix-septième, la Navarre, le Béarn, le Pays Basque, le Roussillon et la Cerdagne, une partie de l'Alsace et de la Flandre française, la Franche-Comté ; au dix-huitième, le duché de Lorraine, la Corse, le Comtat-Venaissin pontifical ; au dix-neuvième, la Savoie et Nice. En 1870, une entité politique appelée France - royaume, empire ou république - avait été créée par la conquête et par des décisions politiques ou administratives formulées à Paris (ou à proximité). **La vision moderne de la nation comme un corps de personnes unies selon leur propre volonté et ayant certains attributs en commun (notamment une histoire) » a toujours été une fable.**

(post de N. Casaux)